



POUR le service public et ses agent·e·s
la transformation sociale et environnementale

Formation spécialisée Santé, sécurité et conditions de travail

CSA Alimentation - 20 mars 2025

Déclaration Liminaire

Mme la Présidente,

Nous sommes censés travailler aujourd'hui lors de cette formation spécialisée F3SCT, sur les questions relatives à la santé, la sécurité et les conditions de travail des agent.es, cependant force est de constater pour la énième fois que l'ordre du jour n'évoque que peu de points, par rapport aux demandes qui avaient été émises par les organisations syndicales en février dernier.

Ces quelques points que vous daignez nous accorder sur le SIVEP, les abattoirs et le contrôle unique ne sont que des points d'information alors même que ce sont des sujets de grande importance qui méritent plus qu'une simple information et devraient faire l'objet d'avis de la part des organisations syndicales après des échanges « éclairés ». Toujours est-il qu'il nous serait difficile de donner un avis, alors que nous n'avons pas eu à disposition de documents sur l'ensemble de ces quelques sujets, mis à part un document de FAQ sur le contrôle unique.

A quoi bon alors solliciter les représentant.es des personnels via notre secrétaire de la F3SCT, pour établir un ordre du jour qui n'est ensuite que très partiellement repris.

Si vous appelez cela du dialogue social, nous à L'Élan Commun, nous appelons cela juste cocher des cases pour de l'affichage et non pour porter de vraies avancées en termes de santé, sécurité et conditions de travail des collègues !

Avant d'aborder les questions à l'ordre du jour, l'Élan Commun souhaite que soit fait un point sur l'évolution des conditions de travail des agents relevant du BOP 206 à Mayotte et à la Réunion, durement frappés par les événements climatiques de ces derniers mois.

Et puisque nous avons tout de même 3 points à l'ordre du jour dont les SIVEP et les abattoirs, pouvez-vous Mme la Présidente, nous indiquer les avancées concernant la reconnaissance en catégorie active pour les agents de ces services ainsi que pour ceux des Marchés d'intérêts nationaux (MIN)?

Le BOP 206, suite au projet de loi de finances validé par 49.3, risque fortement d'avoir un impact sur les conditions de travail des agent.es, notamment sur les effectifs et les formations, mais vous ne décidez même pas de l'aborder ! Pouvez-vous rassurer les agent.es concernant une annonce de diminution de 10% du BOP

206 au-delà des diminutions d'effectifs annoncées lors du CSA M de mardi et mercredi, liées au retrait des ETP JOP ?

Les postes de la campagne de mobilité générale "susceptibles d'être vacants" seront-ils maintenus et bien ouverts? Ou allons-nous subir une autre vague d'austérité qui mettra à mal nos services déjà plumés?

Des contrats de vacations pour nos collègues contractuels ne seront pas reconduits alors même qu'elles et ils sont qualifiés et que leurs missions doivent être assurées : **on fait comment? Et pour nos collègues?**

Il en est de même pour les conditions de travail des agent.es concernés par la Police sanitaire unique (PSU) qui doivent faire face à un vide de sens dans leur missions par rapport à celles qu'ils exerçaient auparavant et à une augmentation de leur charge de travail qui accroît les risques psycho-sociaux, ce que **L'Élan Commun** a déjà dénoncé dans de nombreuses instances précédentes.

Concernant les difficultés financières que connaissent les abattoirs, la moindre des choses serait de nous faire part des statistiques des abattoirs qui ont fermés ou qui seraient en passe de l'être. Nous n'allons pas vous l'apprendre une fois de plus, cela touche directement la vie des agent.es concerné.es. Et ce n'est pas la première fois que nous sommes contraints d'en faire la demande, notamment au regard des mesures d'accompagnement au reclassement.

D'ailleurs, qu'en est il du protocole cadre qui n'est pas toujours ou voire peu appliqué ? A quand sa révision ? Les industriels ont des responsabilités vis-à-vis des conditions de travail des agents du Ministère qui partagent leurs locaux professionnels.

Le contrôle unique

La plupart des contrôles selon les départements s'effectuent dans un climat délétère : attaques répétées contre les contrôles, remise en cause publique de leur utilité et pressions croissantes sur les agent.es. **L'Élan Commun** rappelle avec force que les contrôles sont un pilier du service public, qu'il s'agisse de la bonne utilisation des deniers publics, de la protection du bien-être animal, de la sécurité sanitaire alimentaire ou du respect des normes. Sans parler des prises de paroles et des courriers opportunistes de représentants politiques qui méconnaissent la réalité et méprisent les agent.es.

La FAQ, seul document transmis, ne répond pas aux questions des agents, ni à l'engagement pris par le Ministère lors du CSA M des 10 et 11 décembre dernier relatif à l'établissement d'une liste positive des contrôles inclus dans le dispositif du contrôle unique.

Et comment comprendre que les contrôles qui ne dépendent pas du contrôle unique seraient utilisés pour brider les contrôles des autres acteurs de contrôle en milieu agricole et agro-alimentaire ? En effet, dans la FAQ on peut lire que la liste des contrôles exclus du contrôle unique doivent être transmis à la MISA pour éviter d'autres contrôles par d'autres unités de l'Etat. Par exemple : les contrôles de l'inspection du travail (exclus de fait du contrôle unique) impacteront l'organisation des contrôles des autres secteurs, comme la surveillance de la protection animale ou de l'hygiène alimentaire. Les réponses de cette FAQ ne remplissent pas leur rôle, censées éclairer les agents.

Agressions verbales et physiques

Concernant les violences verbales et physiques que doivent essuyer les collègues sur le terrain et dans les services, **L'Élan Commun** réitère sa demande de soutien sans faille de l'Administration pour tous nos collègues qu'ils interviennent sur le terrain ou qu'ils soient dans les bureaux. Les agressions verbales se

multiplie aussi au téléphone. Nous demandons un suivi par l'administration et un retour auprès des représentants des personnels de tous les signalements qui lui sont remontés par les directions régionales et départementales, ainsi que les mesures de protection mises en place pour chaque signalement. Nous ne rappellerons jamais assez qu'il est du devoir de l'employeur de garantir la santé mentale et physique de ses salariés qu'ils soient fonctionnaires ou contractuels.

SIVEP

Enfin, **L'Élan Commun** souhaite connaître l'état d'avancement des mesures de protection des agents en poste en SIVEP vis-à-vis du risque toxique liés aux traitements des containers à contrôler. Ce point est d'un enjeu majeur au regard des conséquences lourdes pour la santé des agents exposés. Quid des fiches d'exposition pour ces agents.